

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 septembre 2016

7^{ème} Commission
N° CP-2016-8-7-5

Service instructeur

DECS - services archives, patrimoine et mémoire

Service consulté

SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE

Résumé : Dans le cadre de nos interventions en faveur du soutien à l'animation du patrimoine, il vous est proposé d'allouer des subventions et des contributions au titre du fonctionnement pour un montant total de 48 250 € et 1 041 € au titre de l'investissement, réparties de la manière suivante :

- au titre du fonctionnement :
- 5 750 € pour l'Association Réseau des Sites Majeurs de Vauban
- 12 500 € pour l'Association Paysages et Sites de Mémoire de la Grande Guerre
- 30 000 € pour le Syndicat Mixte du Mémorial Alsace Moselle de Schirmeck
- au titre de l'investissement :
- 1 041 € pour le Syndicat Mixte du Mémorial Alsace Moselle de Schirmeck

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 7^{ème} Commission réunie le 1er juillet 2016.

Par ailleurs, il vous est proposé d'approuver et de m'autoriser à signer la convention INTERREG relative au financement de la construction d'un Historial franco-allemand de la Grande Guerre au Hartmannswillerkopf.

I - Soutien à l'animation du Patrimoine

Fonctionnement

La Commission de la Culture et du Patrimoine, au cours de sa séance du 1er juillet 2016, a examiné diverses demandes d'aides financières pour un montant total de 48 250 € relatives à l'animation du patrimoine dont les bénéficiaires sont détaillés ci-après, ainsi qu'une subvention d'investissement pour le Syndicat Mixte du Mémorial de Schirmeck.

Bénéficiaires	Objet de la demande	Subvention 2016	N° dossier Progos
ASSOCIATION RESEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN BESANCON	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Association. Son principal objectif est de coordonner les actions en faveur de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur de ce patrimoine architectural exceptionnel. Elle favorise le développement d'un réseau d'échanges en matière d'entretien, de restauration, d'animation touristique et culturelle.	5 750 €	SAP00392
SYNDICAT MIXTE DU MEMORIAL ALSACE MOSELLE SCHIRMECK	Contribution statutaire de 10 % aux frais de fonctionnement du Mémorial Alsace Moselle de Schirmeck ;	30 000 €	SAP00401
ASSOCIATION PAYSAGES ET SITES DE MEMOIRE DE LA GRANDE GUERRE PARIS	Participation aux frais de fonctionnement de l'Association. 6 sites ont été proposés à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO : - le Linge - la Tête des Faux - le Hartmannswillerkopf - le cimetière roumain de Soultzmatt - le cimetière Germania de Stosswihr - le cimetière de Moosch Versement de la cotisation liée au renouvellement de l'adhésion à l'association l'année 2016	12 500 €	SAP00403

Total : 48 250 €

La Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé de financer ces dossiers pour un montant total d'aides de **48 250 €** à prélever sur les crédits inscrits à ce titre au budget départemental 2016 au Programme D711 imputations 65 – 312 – 6574 – 2277 - 014 et 65-312 – 6561 - 2277- 014 et au programme D611 imputations 11-312-6281-2276-014.

Investissement

Syndicat Mixte du Mémorial Alsace Moselle

Conformément aux statuts adoptés par l'ensemble des collectivités participant au Syndicat Mixte « Mémorial de l'Alsace-Moselle », la contribution du Département du Haut-Rhin s'élève à 10% des dépenses d'investissement du Syndicat Mixte.

En 2016, le Syndicat a renouvelé le matériel audiovisuel pour un montant de 10 409 €. Ainsi, il vous est proposé d'allouer au Syndicat Mixte une subvention d'investissement de **1 041 €**.

Cette dépense sera prélevée sur le Programme D214 imputations 204 – 312 – 204151 – 23026 – 014.

II- Convention INTERREG relative au financement de la construction d'un Historial franco-allemand de la Grande Guerre au Hartmannswillerkopf

Le Contrat de Territoire de Vie 2014-2019 Thur-Doller a inscrit comme projet structurant l'étude et la construction du premier centre d'interprétation Historial franco-allemand de la Grande Guerre, pour un montant total de 708 741 €, sur un projet estimé à 3 234 964 € TTC, réévalué depuis à 4 344 350 €.

Ce projet pouvant bénéficier d'une subvention INTERREG, une convention multi-partenariale est nécessaire pour permettre au Comité National du Hartmannswillerkopf de toucher cette aide, sur la base d'un nouveau plan de financement fixé et établi par INTERREG.

Ainsi, le coût total éligible dans ce cadre a été arrêté à la somme de 1 675 602 €, la participation INTERREG s'élève à 837 801 €, soit 50% du montant total de l'opération, et les 50 % restant ont été proratisés et répartis entre les co-financeurs, de la manière suivante :

- le Comité National du Hartmannswillerkopf : 288 303 €
- la Région Alsace Champagne Ardennes Lorraine : 116 062 €
- la Fondation Entente franco-allemande : 150 000 €
- le Ministère de la Défense : 95 932 €
- le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge : 25 245 €
- le Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif des Vosges : 47 506 €
- le Département du Haut-Rhin : 114 753 €

La quote-part du Département du Haut-Rhin, soit 114 753 €, est incluse dans la subvention de 708 741 € accordée au titre de l'étude et de la construction de cet Historial par délibération de la Commission permanente du 12 septembre 2014. Cette subvention fait l'objet d'un versement en 15 acomptes annuels, dont le premier est intervenu en 2015.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver et de m'autoriser à signer la convention INTERREG relative à la construction d'un Historial franco-allemand de la Grande Guerre au Hartmannswillerkopf.

Conclusion,

- il est proposé, au titre de la politique en faveur du soutien à l'animation du patrimoine d'attribuer et d'autoriser le versement en une seule fois :
 - au titre du fonctionnement de :
 - une subvention de 5 750 € à l'Association Réseau des Sites Majeurs de Vauban de Besançon ; les crédits seront prélevés au programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014,
 - une cotisation de 12 500 € pour l'Association Paysages et Sites de Mémoire de la Grande Guerre de Paris ; les crédits seront prélevés au programme D611 imputation 011-312-6281-2276-014,
 - une participation statutaire au titre de 2016 de 30 000 € pour le Syndicat Mixte du Mémorial Alsace Moselle de Schirmeck ; les crédits seront prélevés au programme D711 imputation 65-312-6561-2277-014,
 - au titre de l'investissement de :
 - une subvention de 1 041 € pour le Syndicat Mixte du Mémorial Alsace Moselle de Schirmeck pour le renouvellement du matériel audiovisuel ; les crédits seront prélevés au programme D214 imputations 204-312-204151-23026-014.

- par ailleurs, il est proposé d'approuver et de m'autoriser à signer la convention INTERREG relative au financement de la construction d'un Historial franco-allemand de la Grande Guerre au Hartmannswillerkopf, et de m'autoriser, le cas échéant, à apporter à la convention précitée des modifications mineures qui pourraient s'avérer nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN